

DELIBERATION De la Commission Administrative

Séance du 26 mars 2019
concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur Marc PERE, Président, l'ordonnateur.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE, réunie sous la présidence de Monsieur Georges SALEIL, 3^e Vice-Président :

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur Marc PERE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du Syndicat Mixte DECOSET en poursuivant le recouvrement de toutes les recettes et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2018 ;

- ✓ **PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice 2017		Opérations de l'exercice 2018		Résultat à la clôture de l'exercice 2018	
	Excédents	Affectation	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	6 258 813	31	48 086 518	54 47 423 018		98
Section d'investissement	2 309 919	29	909 305	1 765 641		97
<i>Part de F affectée à I</i>				81		
TOTAUX	8 568 732	60	48 995 823	67 49 188 660		95

- ✓ **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

- ✓ **DECARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés

Fait et délibéré à l'Union, à l'unanimité, le 26 mars 2019

Ont signé :

M. AMENDEUR, CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, CUBERO-CASTAN, EDARD, EMERY, FRAGONAS, GIBERT, GOUSMAR, MAURIN, MOURGUE, SUSSET, URSULE ;
M. ARCELES, SARIAS, BACOU, BARBREAU, BAUDOU, BONNAND, BOUCHE, BOUREAU, CANDELA, CASSIGNOL, CHARRIE, DEL COL, DESSAUX, FAVA, FLORES, FORGUES, GALONIER, GRIMAUD, LAMARQUE, LATTARD, LAURIER, LENORMAND, MALET, MANERO, MEDINA, OUSTRI, PUYO, REULAND, SALEIL, SELLE, TOMASI, VERMERSCH, VIALAS

Accusé de réception en préfecture le 26/03/2019 à 10h36
Date de transmission : 26/03/2019 à 11h41
Date de réception rétroactive : 26/03/2019 à 11h41

